

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Demande de subvention à l'agence régionale de santé pour la musicothérapie en EHPAD

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Considérant que l'animation en EHPAD a un rôle primordial dans les projets personnalisés des résidents. Au départ simple passe-temps, les activités deviennent une réelle thérapie, destinée à combattre l'isolement, le repli sur soi en maintenant les liens sociaux.

Considérant que la communauté de communes souhaite développer le partenariat avec les trois EHPAD publics de son territoire et continuer d'aller vers les publics les plus éloignés.

Monsieur Serrano expose au conseil communautaire que l'école des Arts a recruté récemment un professeur de musique également musicothérapeute. Cette spécificité pourrait permettre d'expérimenter ce partenariat pendant une première année. Suite à cela, une évaluation permettra de pérenniser ou pas cette action qui sera réalisée si les demandes de financements aboutissent.

Le projet s'élève à 4676 euros et il est demandé au conseil communautaire d'accepter que le Président signe toutes demandes de subventions en lien avec ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet exposé ci-dessus d'un montant prévisionnel de 4 676 euros,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes demandes de subventions en lien avec ce projet et notamment auprès de l'Agence Régional de Santé (ARS),

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.